

L'Info-Fassett

MAI 2025



INVITATION AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Élections
municipales
2025



Élections municipales du 2 novembre 2025.

Avez-vous l'intérêt de contribuer au développement de la qualité de vie des résidents de votre municipalité? Vous réfléchissez à vous présenter à titre de Conseiller ou de Maire, à la prochaine élection? Venez vivre l'expérience!

Les membres du Conseil municipal vous proposent d'assister aux plénières et aux séances du Conseil Municipal des mois de juin, juillet, août et septembre 2025. Venez vivre l'expérience dans un climat de respect, de confiance et de plaisir.

Pour tous les aspirants au poste d'élus aux élections municipales du 2 novembre prochain, contactez Cindy au 819-423-6943 pour exprimer votre intérêt d'assister aux plénières et aux séances du Conseil.

Vous êtes les bienvenues ! Au plaisir de vous rencontrer !!!

INVITATION AUX COMMERCE ET ENTREPRISES DE LA MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Info-Fassett spécial économique!

Dans l'Info-Fassett du mois d'avril, nous avons soulevé les impacts et les conséquences néfastes sur nos entreprises et commerces locaux et régionaux à la suite des différents décrets du président américain. Afin de favoriser et accroître l'économie locale et régionale, la municipalité publiera un Info-Fassett spécial économique en exposant et mettant en lumière les commerçants et entreprises de la municipalité.

Nous invitons donc les commerçants et entrepreneurs intéressés, à transmettre les informations suivantes : le logo et le nom de votre entreprise, le type de commerce exercé, le numéro de téléphone, photos de cartes d'affaire etc.... au courriel suivant : reception@village-fassett.com d'ici le 13 juin afin de nous faciliter le montage de l'Info-Fassett.

Celui-ci sera publié sur le site Internet, sur la page Facebook ainsi que sur le territoire de la municipalité.

ENSEMBLE, UTILISONS L'EAU POTABLE DE FAÇON ÉCORESPONSABLE!

Votre municipalité a investi de façon importante dans le système d'alimentation d'eau potable dans les dernières années. Ces investissements nous permettent d'avoir une eau de qualité et en quantité afin de répondre au besoin actuel ainsi que pour nos générations futures. Lorsque nous l'utilisons, soyons conscients de la richesse que nous avons à Fassett.

Nous utilisons en haute saison, plus ou moins 150 500 litres d'eau quotidiennement. Cela représente 250 à 300 litres d'eau par citoyen. Pour préserver notre richesse nous devons collectivement être responsable dans la façon que nous utilisons cette belle ressource naturelle.

Afin de réduire les coûts pour protéger notre environnement et garantir l'accès à l'eau potable aujourd'hui et demain, chaque geste compte en voici quelques exemples:

- Je coupe l'eau en me brossant les dents ou en lavant la vaisselle;
- Je vérifie et répare rapidement les fuites;
- J'arrose mon jardin tôt le matin ou le soir, et si possible avec de l'eau de pluie;
- Je choisis des équipements économes en eau;
- Je parle autour de moi de l'importance de préserver l'eau potable;
- J'utilise le balai plutôt que le boyau d'arrosage pour nettoyer l'entrée d'auto;
- Je respecte les avis d'arrosage;
- Etc...



FASSETT EN FLEURS

Un grand merci à Adèle Rousseau, Mylène Roberge, Lise Bastien, Diane Renaud et Sylvie Luquette pour avoir garni les boîtes à fleurs de la municipalité dimanche le 25 mai dernier. Votre implication est précieuse.

Les citoyens de Fassett sont reconnaissants de votre contribution car c'est grâce à vous que notre municipalité est embellie et accueillante.

MERCI ENCORE!



RAPPEL RENOUVELLEMENT 2025 - LICENCE POUR CHIEN

Nous avons constaté qu'il y a quelques petits amis à quatre pattes qui ne sont pas enregistrés ou que leur médaille n'a toujours pas été renouvelée auprès de la municipalité.

Nous vous rappelons qu'il est de votre devoir d'enregistrer votre chien et lui procurer une médaille auprès de la municipalité, même si celui-ci a été micropucé.

Le gouvernement provincial oblige toute municipalité à adopter un règlement sur la gestion des chiens sur son territoire. Il est à noter que ledit règlement oblige chaque gardien de chien à garder son animal sur sa propriété et que tout chien doit être promené en laisse.

Cette licence est renouvelable à tous les ans et ce, à compter du premier janvier, obtenir une licence pour chaque chien, au bureau municipal au coût de 10\$ annuellement pour le premier chien, 20\$ annuellement pour le second chien et 50\$ par chien excédentaire.

Merci aux gardiens de chiens d'en informer tout propriétaire de leur entourage.

ÉCOCENTRE

Comme vous le savez, la municipalité est dotée d'un écocentre situé au garage municipal. À cet endroit, certains rebus ou matériaux peuvent y être déposés aux endroits appropriés tel que :

- Branches dans la section appropriée
- Feuilles dans la section appropriée
- Peintures
- Matériel électronique ou informatique
- Piles
- Et autres matériaux

Il est à noter que tout matériau de construction ne peut y être déposé ou ne peut être récupéré lors de la levée des ordures. Ces matériaux doivent être déposés dans un centre spécialisé (Transport R.L.S.)

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration !

Pour nous joindre : 19, rue Gendron Fassett (Qc) J0V 1H0

Tél. : (819)423-6943 Fax : (819) 423-5388

www.village-fassett.com



MUNICIPALITÉ DE FASSETT

Pour recevoir l'Info-Fassett par courriel, écrivez à Cindy Turpin: reception@village-fassett.com